

Décret

Générale

modern

Décret n° 2019-194/PR/MERN portant modèle des cahiers des charges.

n° 2019-194/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
28 juillet 2019

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2019

Date du numéro
31 juillet 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°42/AN/14 du 25 juin 2014 portant réorganisation du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles

VULa Loi n°138/AN/16 du 23 juillet 2016 portant Code Minier

VULe Décret n°2019-095/PRE portant nomination du Premier Ministre du 05 mai 2019

VULe Décret n°2019-096/PRE portant nomination des membres du gouvernement de 05 mai 2019

VULe Décret n°2019-116/PRE fixant les attributions des Ministères du 26 mai 2019

SUR Proposition du Ministre de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

ObjetEn application des dispositions de la loi n°138/AN/16/7ème L portant Code Minier du 23 juillet 2016 et notamment son article n°28 alinéa 2, le présent décret a pour objet de fixer les modèles des cahiers des charges que doivent signer les attributaires des titres miniers suivants :a. Le permis de reconnaissance minière,b. Le permis d'exploration,c. Le permis d'exploitation de mine et de carrière,d. Le permis d'exploitation artisanale.L'établissement du cahier des charges est à la charge du bénéficiaire du titre minier, qui doit le fournir, en cinq (5) exemplaires originaux, sur papier libre au format A4.

Article 2

Modèle de cahier des charges pour le permis de reconnaissance. Le modèle de cahier des charges, à faire signer par les attributaires avant la remise du permis de reconnaissance, est fixé à l'annexe 1 du présent décret.

Article 3

Modèle de cahier des charges pour le permis d'exploration. Le modèle de cahier des charges, à faire signer par les attributaires avant la remise du permis d'exploration, est fixé à l'annexe 2 du présent décret.

Article 4

Modèle de cahier des charges pour le permis d'exploitation de mine ou de carrière. Le modèle de cahier des charges, à faire signer par les attributaires avant la remise du permis d'exploitation de mines ou de carrière, est fixé à l'annexe 3 du présent décret.

Article 5

Modèle de cahier des charges pour le permis d'exploitation artisanale. Le modèle de cahier des charges, à faire signer par les attributaires avant la remise du permis d'exploitation artisanale, est fixé à l'annexe 4 du présent décret.

Article 6

Le présent décret entrera en vigueur dès sa signature.

*Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement P.*

IABDOULKADER KAMIL MOHAMED